



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et  
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques et des nuisances  
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 12/12/2022

**Affaire suivie par :**

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

**Courriel :** [drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Suivi de l'étiage en Ile-de-France

**PJ :** Bulletin du 27 novembre au 11 décembre 2022

**Référence :** Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 31 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

#### **Liens utiles :**

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



# Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 27 novembre au 11 décembre 2022

# N°16

édité le 12/12/2022

## Synthèse

Sur la quinzaine qui vient de s'écouler, les débits sont globalement stables. Cependant, la situation est très légèrement meilleure que celle de mi-novembre où quelques pluies ont fait remonter temporairement les débits. Depuis, en l'absence de précipitations significatives, les débits sont repartis à la baisse, notamment sur les grandes rivières. Par conséquent, sur la première décennie de décembre les Qm3J sont très bas pour la saison et bien souvent proches voire sous les quinquennales sèches mensuelles.

Un épisode neigeux faible à modéré est attendu en milieu de semaine sur l'Île-de-France, insuffisant pour améliorer la situation vis à vis de l'étiage. Ensuite, le temps devrait de nouveau être plus sec et froid. Les débits pourraient alors continuer de baisser légèrement.

## Grandes rivières

Les grandes rivières sont toutes au-dessus de leur seuil de vigilance. Cependant, depuis mi-novembre, suite à l'arrêt du soutien d'étiage par les grands lacs réservoirs, toutes les grandes rivières sont en baisse et se situent autour de la quinquennal sèche de décembre.

Des précipitations neigeuses sont attendues cette semaine avant le retour d'un temps plus sec ce week-end. Les débits pourraient baisser encore un peu.

Sur 7 stations, on compte :

- 0 station en **vigilance**.
- 0 station en **alerte**.
- 0 station en **alerte renforcée**.
- 0 station en **crise**.

## Petites rivières

Les débits des petites rivières sont globalement restés stables depuis la dernière quinzaine, avec cependant une légère remontée fin novembre suite à de faibles précipitations. Ensuite, les débits sont repartis à la baisse. Deux stations sortent tout de même de la vigilance : Jouarre [Vanry] sur le Petit Morin et Saint-Eugène sur le Surmelin.

Les conditions météorologiques s'annoncent fraîches et faiblement neigeuses cette semaine, avant le retour d'un temps plus sec. Les débits pourraient continuer de baisser légèrement.

Sur 24 stations, on compte :

- 2 stations en **vigilance** : Episy (Lunain) sur le Lunain, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon.
- 3 stations en **alerte** : Pommeuse sur le Grand Morin, Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 1 station en **alerte renforcée** : Montmirail sur le Petit Morin.
- 0 station en **crise**

## Situation des nappes

La situation est similaire à la quinzaine précédente. Le piézomètre de Bréval (78) est toujours en alerte et le niveau continue de baisser. Au total, 2 points d'eau sont en vigilance et 1 en alerte.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 2 piézomètres en **vigilance** : Mareil-le-Guyon et Escrones.
- 1 piézomètre en **alerte** : Bréval.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

## Bilan synthétique de la quinzaine

### Météo



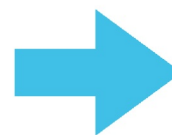
Froid et Sec

### Débits



Stable

### Nappes



Stable

Prochain bulletin d'étiage le 27 décembre

QR code du bulletin



## SOMMAIRE

Situation des rivières .....	p.3
Carte de suivi de l'étiage .....	p.3
Débits des rivières .....	p.4
Evolution des débits journaliers .....	p.5
Bilan annuel des bulletins .....	p.7
Situation des nappes .....	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique .....	p.8
Evolution des piézomètres .....	p.9

# Situation des rivières

## Carte de suivi de l'étiage Situation du 12/12/2022



### Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Débit des rivières sur la quinzaine

## Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	Du 13/11 Au 27/11	Du 27/11 Au 11/12			
<b>Grandes rivières :</b>										
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	50 <sup>c</sup>	46	le 10/12/22	↘	
Oise	Creil	32	25	20	17	32	40	le 07/12/22	↘	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	98	79	le 03/12/22	↘	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	108	91	le 03/12/22	↘	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	157	139	le 03/12/22	↘	
Seine	Vernon	170	131	113	100	221	219	le 03/12/22	↘	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	43	36	le 03/12/22	↘	
<b>Petites rivières :</b>										
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,30 <sup>c</sup>	1,46	le 06/12/22	↘	
Essonne	Boulancourt (**)		0,32		0,20	0,79 <sup>c</sup>	0,80	le 10/12/22	↘	
	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	6,6	7,5	le 03/12/22	↘	
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,0 <sup>c</sup>	2,0	le 02/12/22	→	■
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	9,8	11,1	le 27/11/22	↘	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,29	0,32	le 10/12/22	↘	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,63	0,67	le 10/12/22	↘	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,11	1,17	le 10/12/22	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,18	0,20	le 10/12/22	↘	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	2,0	2,3	le 10/12/22	↘	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,28	0,28	le 01/12/22	↘	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,38 <sup>c</sup>	0,42	le 02/12/22	↘	■
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	0,86 <sup>c</sup>	1,04	le 27/11/22	↘	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,29	0,36	le 10/12/22	↘	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,017	0,025	le 10/12/22	→	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,010	0,010	le 30/11/22	→	■
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,36	0,39	le 03/12/22	↘	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,70	0,83	le 02/12/22	↘	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,38 <sup>c</sup>	0,40	le 10/12/22	↘	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	2,7	2,8	le 03/12/22	↘	■
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,26 <sup>c</sup>	1,19	le 10/12/22	→	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,080	0,094	le 03/12/22	↘	
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0,10	0,08	0,07	0,06	0,12	0,14	le 10/12/22	↘	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,62	0,67	le 10/12/22	↘	

- c** débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations  
 (\*) station gérée par la DREAL Normandie  
 (\*\*) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire  
 (\*\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

- Qm3J débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine  
**V** seuil de vigilance  
**A** seuil d'alerte  
**AR** seuil d'alerte renforcée  
**C** seuil de crise

### Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

**Indice de confiance :** Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

# Evolution des débits journaliers et des précipitations journalières pour quelques stations représentatives depuis septembre 2021

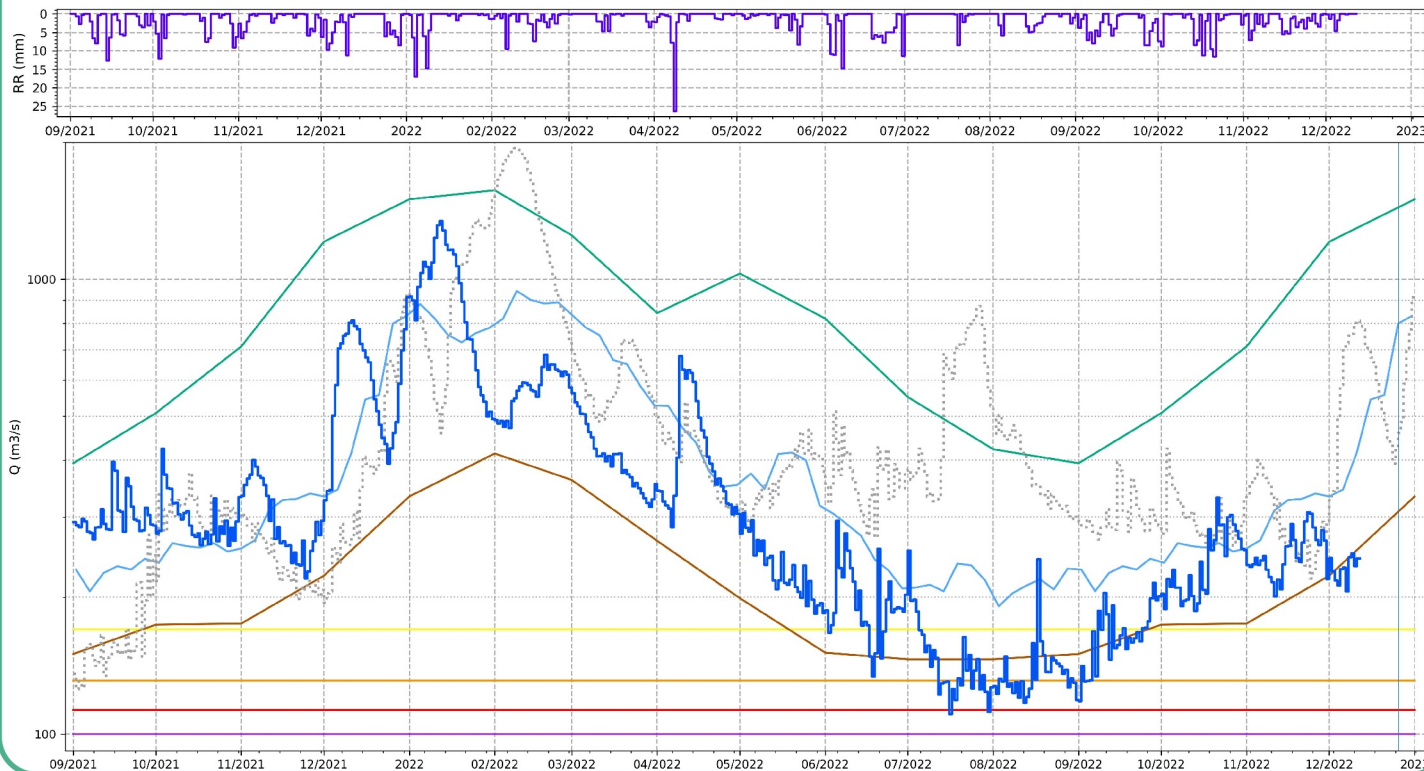
## La Seine à Vernon

État : /

Qm3J : 219 m<sup>3</sup>/s

Les débits de la Seine à Vernon se situent au-dessus du seuil de vigilance mais ont tout de même tendance à baisser depuis fin novembre. En effet la combinaison d'un temps globalement sec et de l'arrêt du soutien d'étiage par les grands lacs mi-novembre entraîne une baisse des débits.

Tendance toujours à la faible baisse pour les prochains jours.

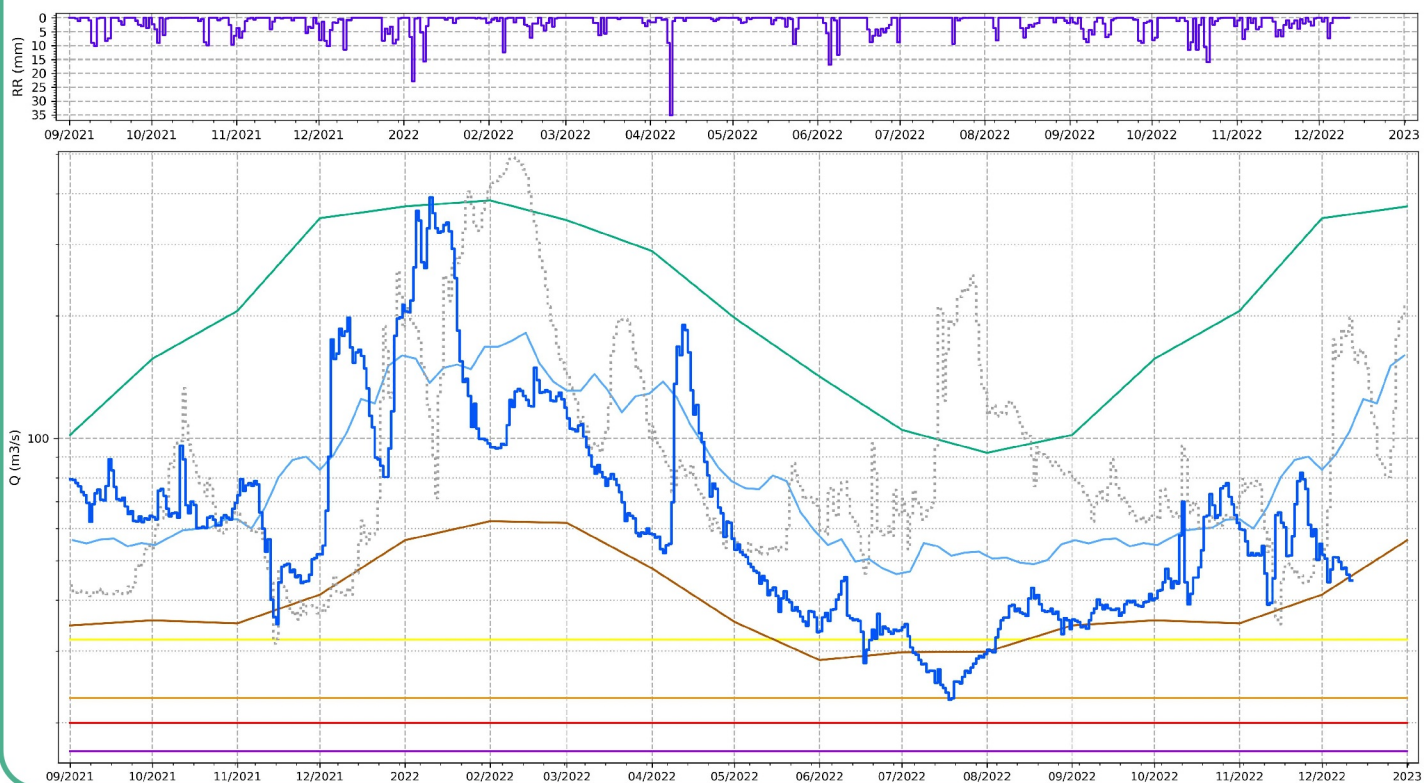


## La Marne à Gournay-sur-Marne

État : /

Qm3J : 46 m<sup>3</sup>/s

La Marne à Gournay voit ses débits baisser depuis mi-novembre pour retrouver des niveaux proches de la quinquennale sèche mensuelle. Cependant, le Qm3J reste toujours au-dessus du seuil de vigilance. Peu de précipitations sont annoncées cette semaine, les débits devraient continuer de baisser.



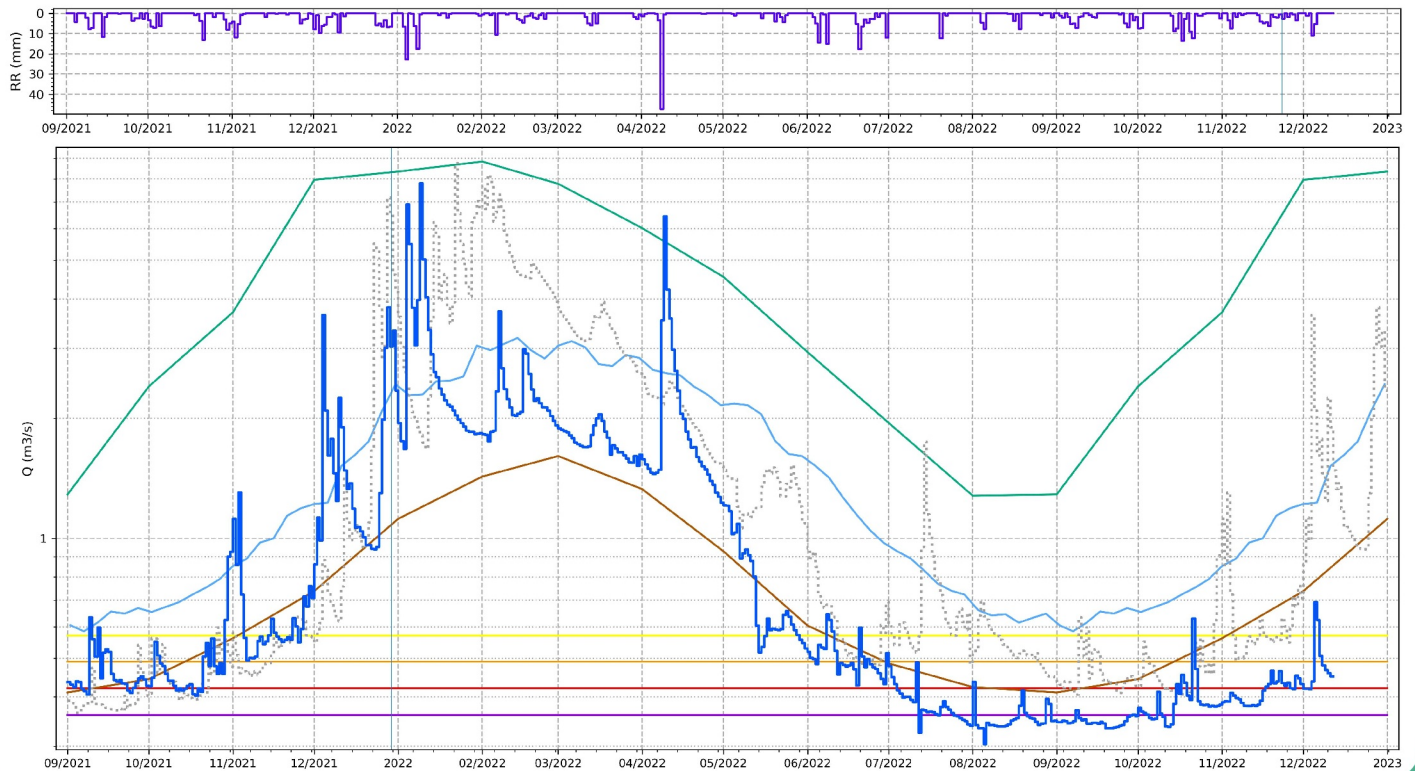
## Le Petit Morin à Montmirail

État : **AR**

Qm3J : 0.42 m<sup>3</sup>/s

Le Petit Morin à Montmirail est toujours en alerte renforcée sur la quinzaine. Cependant, quelques pluies en début de semaine dernière ont procuré un léger répit temporaire. Depuis, les débits se rapprochent à nouveau du seuil d'alerte renforcée.

La tendance sera toujours à la légère baisse cette semaine.



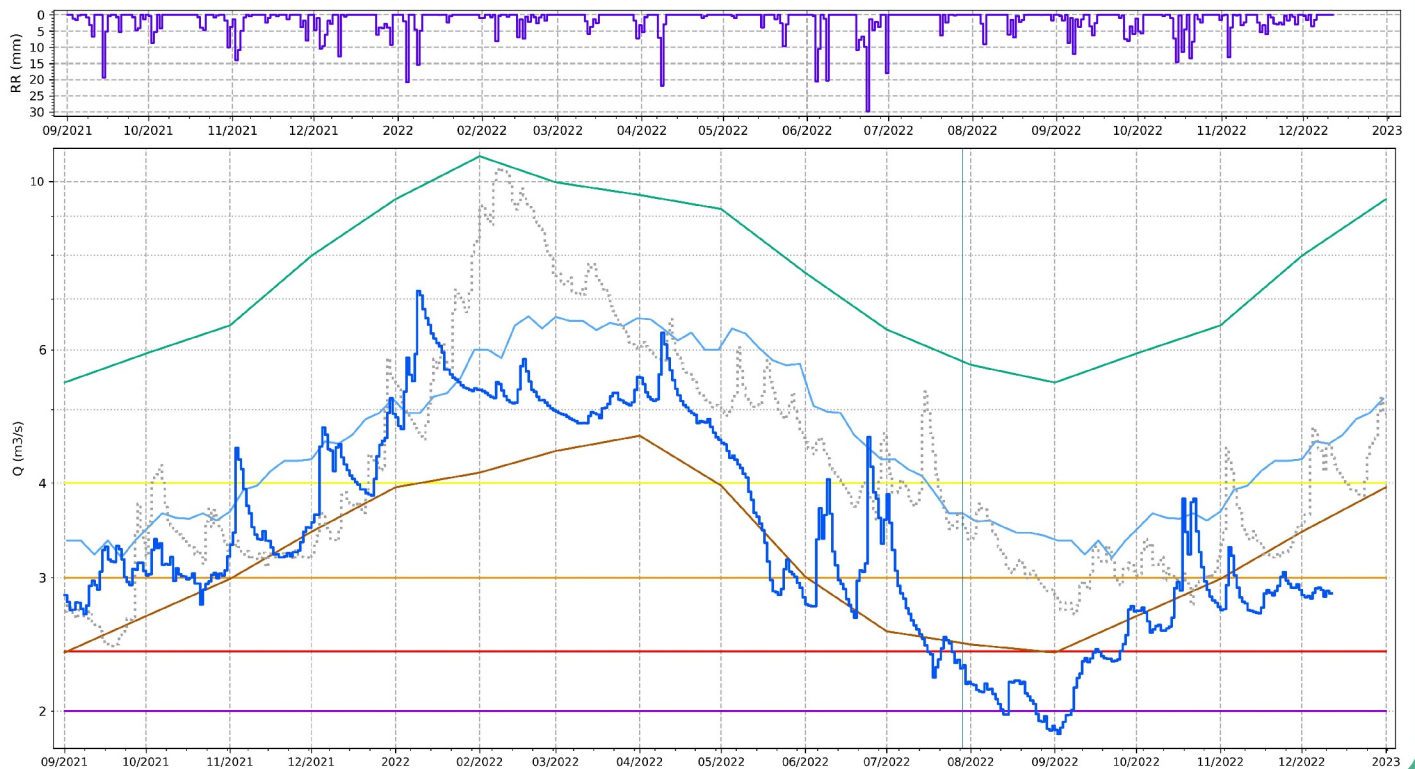
## La Vanne à Pont-sur-Vanne

État : **A**

Qm3J : 2.8 m<sup>3</sup>/s

La Vanne à Pont-sur-Vanne est toujours en alerte, le bassin de la Vanne ayant été très peu arrosé. Le Qm3J se situe largement sous la quinquennale sèche mensuelle.

La tendance sera encore à la faible baisse dans les jours à venir.



### Légende des graphes:

- Débits journaliers
- Débits année précédente
- Quinquennales humides
- Médianes
- Quinquennales sèches
- Seuil de Vigilance
- Seuil d'Alerte
- Seuil d'Alerte Renforcée
- Seuil de Crise
- ||| Précipitations journalières (Antilope)





## Situation des nappes

### Etat des piézomètres

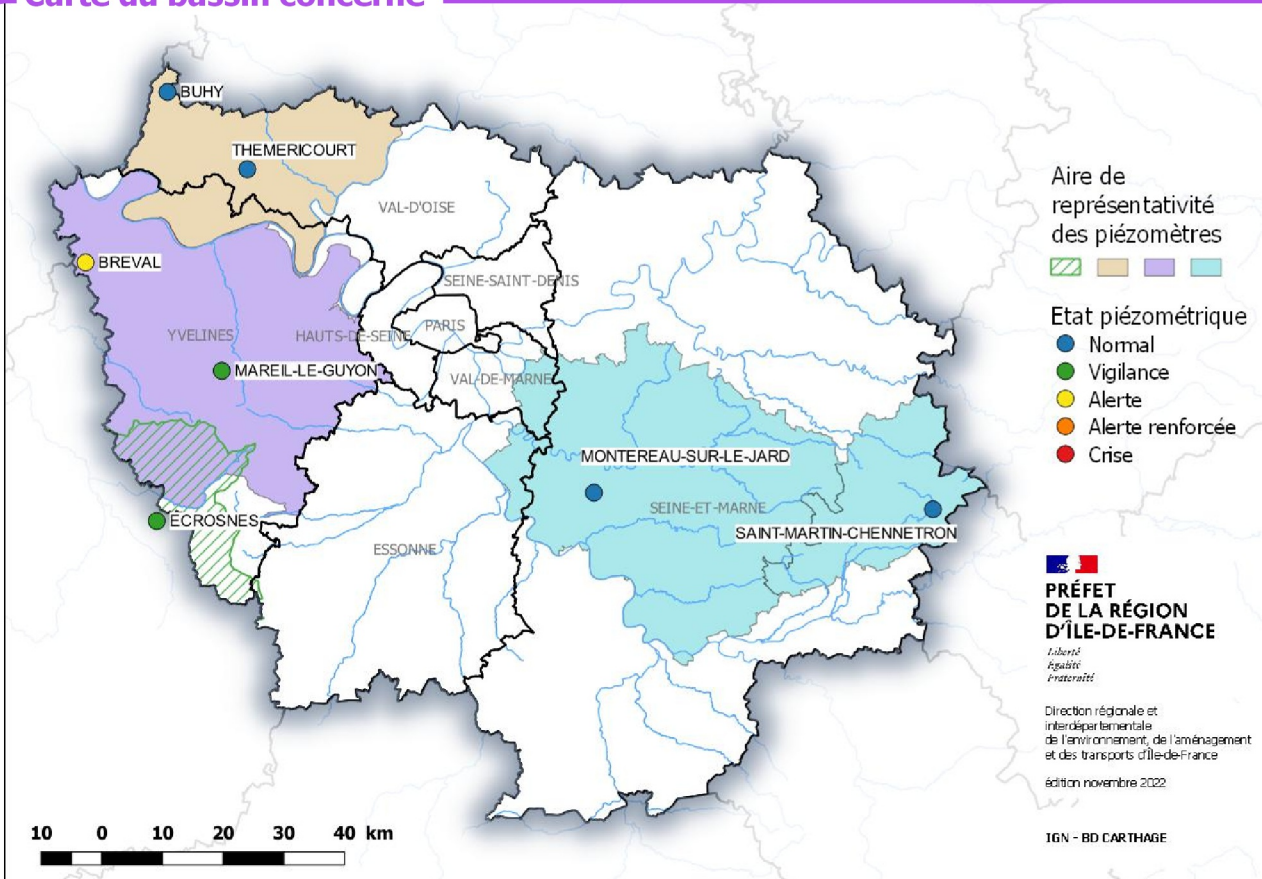
#### Tableau des tendances

La plupart des niveaux des nappes sont stagnants, sauf à Bréval (78) et Saint-Martin-Chennetron (77). Ce dernier pourrait passer prochainement en vigilance.

Nappe	Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse	Tendance		
			Vidange	Stable	Recharge
Craie du Vexin Français	Buhy	NORMALE	→	→	→
	Théméricourt	NORMALE	→	→	→
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	ALERTE	→	→	→
	Mareil le Guyon	VIGILANCE	→	→	→
Craie sous calcaire de Beauce	Ecrosnes	VIGILANCE	→	→	→
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	NORMALE	→	→	→
	Saint Martin Chennetron	NORMALE	→	→	→

### Carte de suivi de l'état piézométrique

#### Carte du bassin concerné

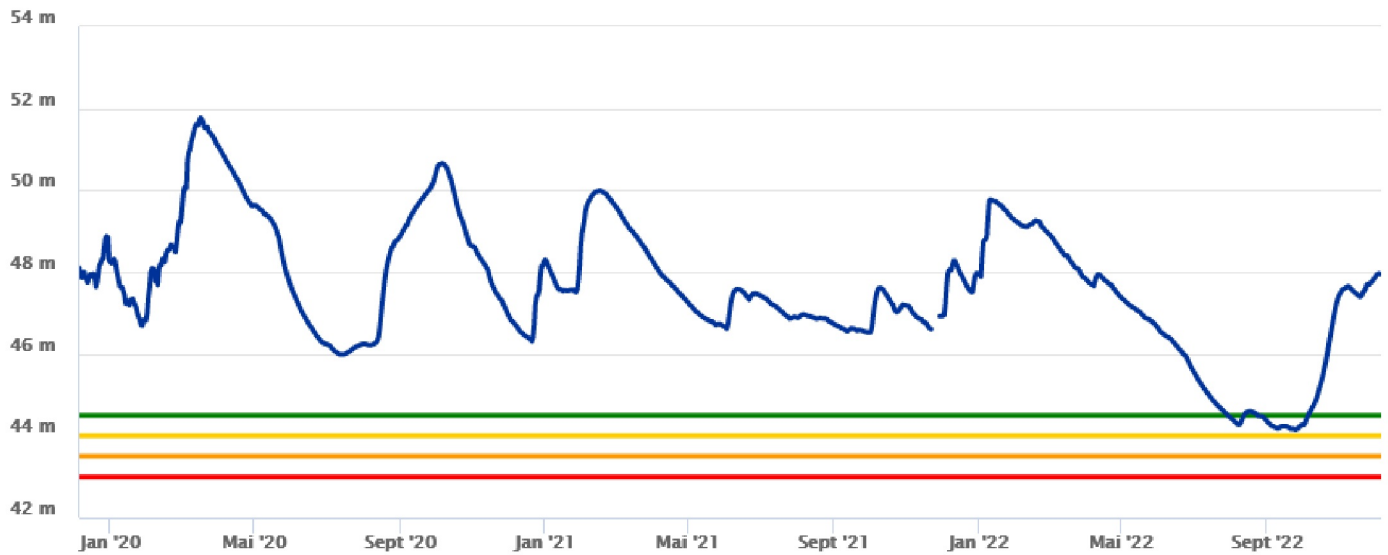


## Etat des piézomètres (sur 3 ans)

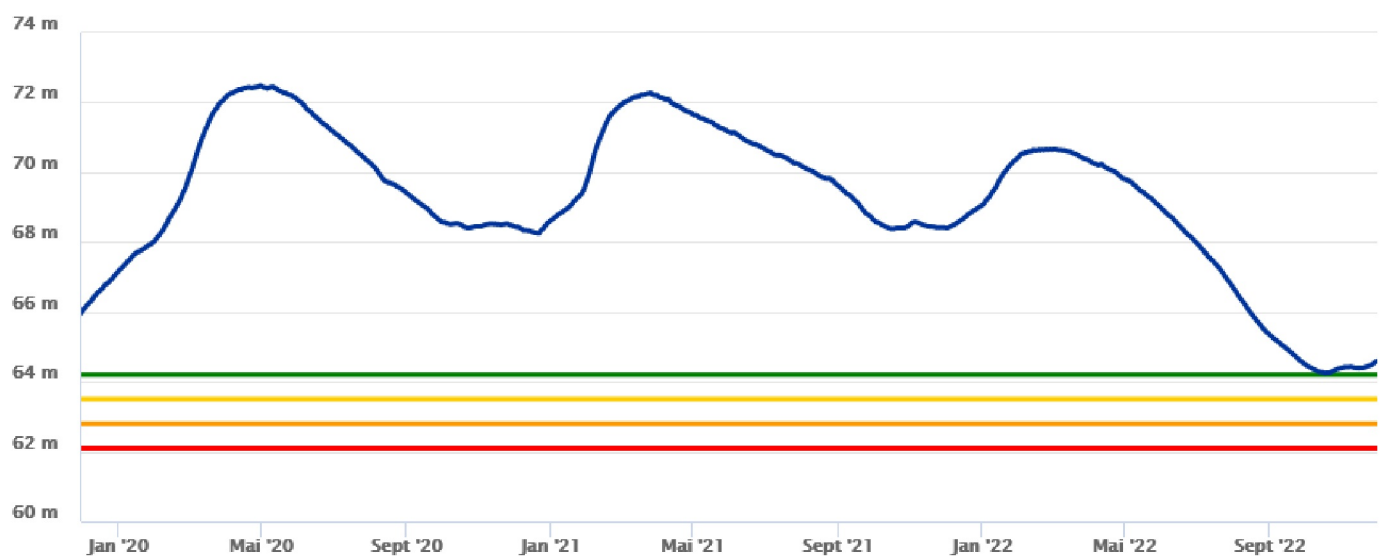
### Nappe de la craie du Vexin Français

Les deux indicateurs à Théméricourt et Buhy sont en situation normale. Le piézomètre de Buhy a une tendance stagnante.

#### Buhy



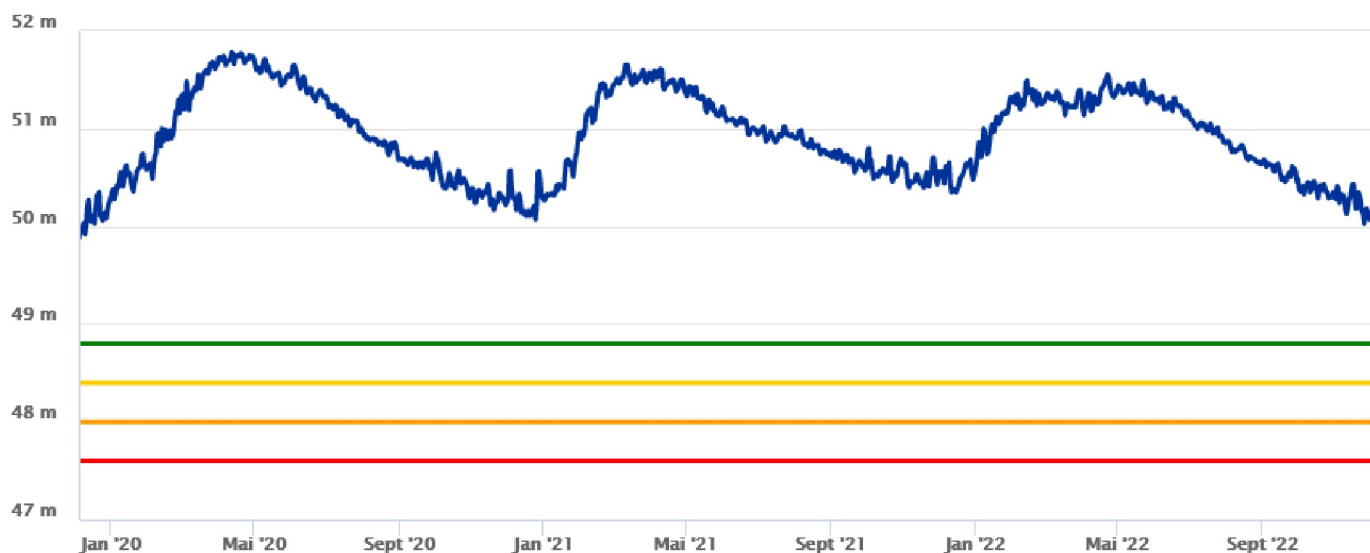
#### Théméricourt



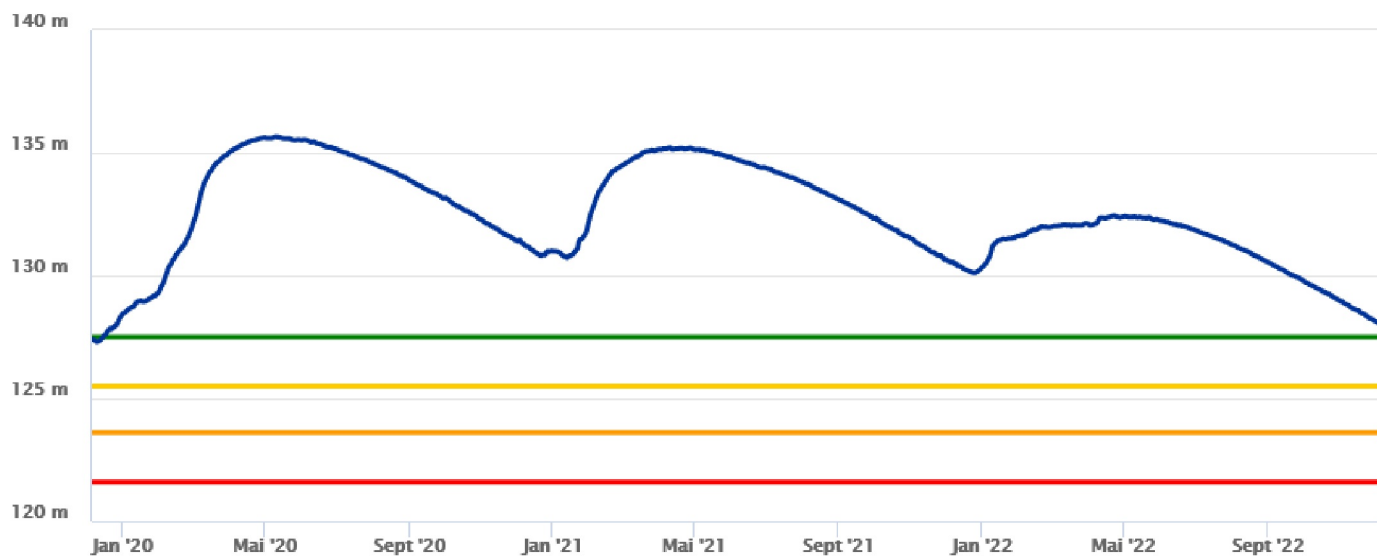
## Nappe du Champigny en Brie

À Montereau-sur-le-Jard, le niveau est stable depuis début décembre. La vidange se poursuit sur le secteur ouest de la nappe à Beauchery-Saint-Martin (Saint-Martin-Chennetron). Le niveau récent (127,84 m NGF le 12 décembre) est proche du seuil de vigilance (127,5 m NGF).

### Montereau-sur-le-Jard



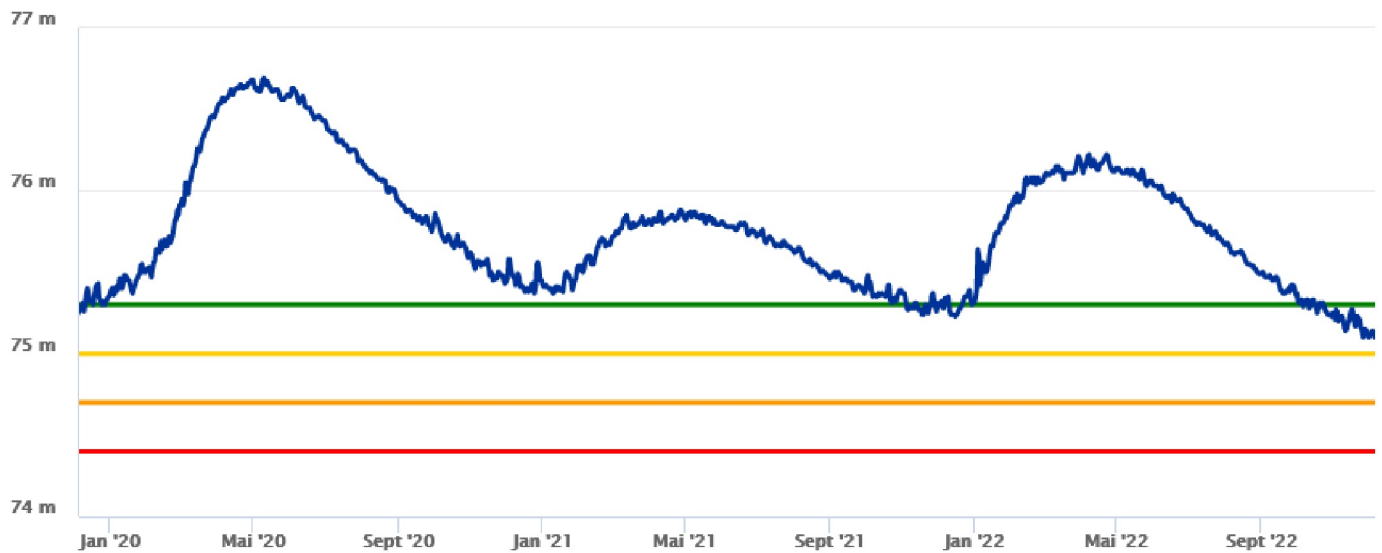
### Saint Martin Chennetron



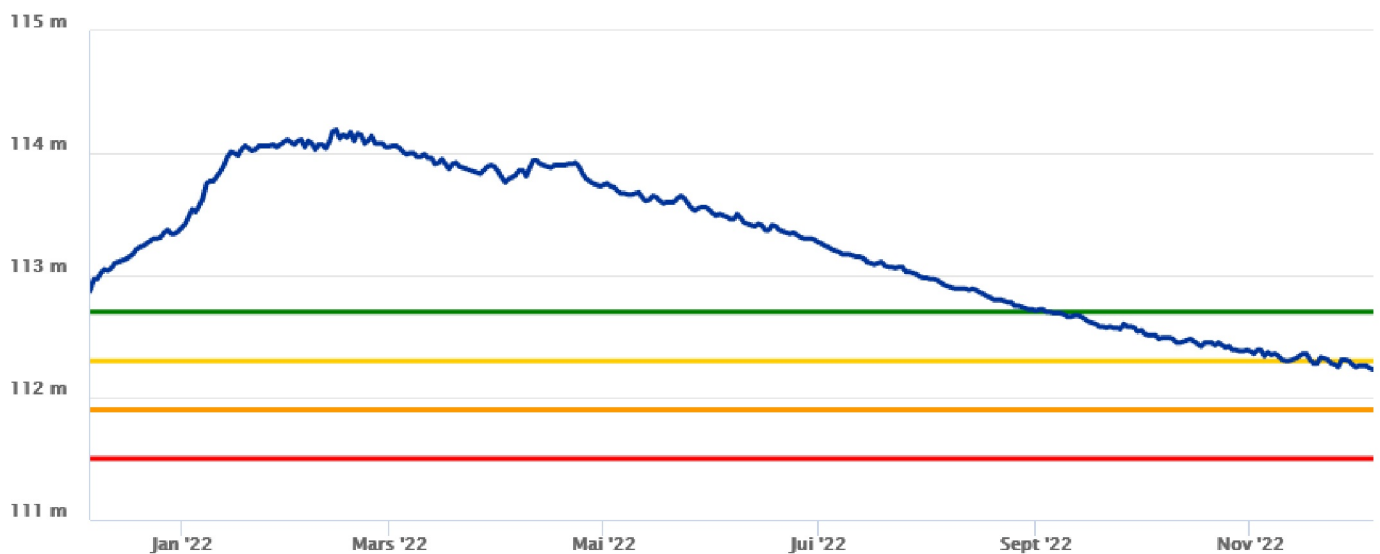
## Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Le piézomètre de Bréval est en situation d'alerte et son niveau continue de baisser (112,20 m NGF le 12 décembre). A Mareil-le-Guyon, le piézomètre est en vigilance et le niveau d'eau est stable depuis début décembre.

### Mareil le Guyon



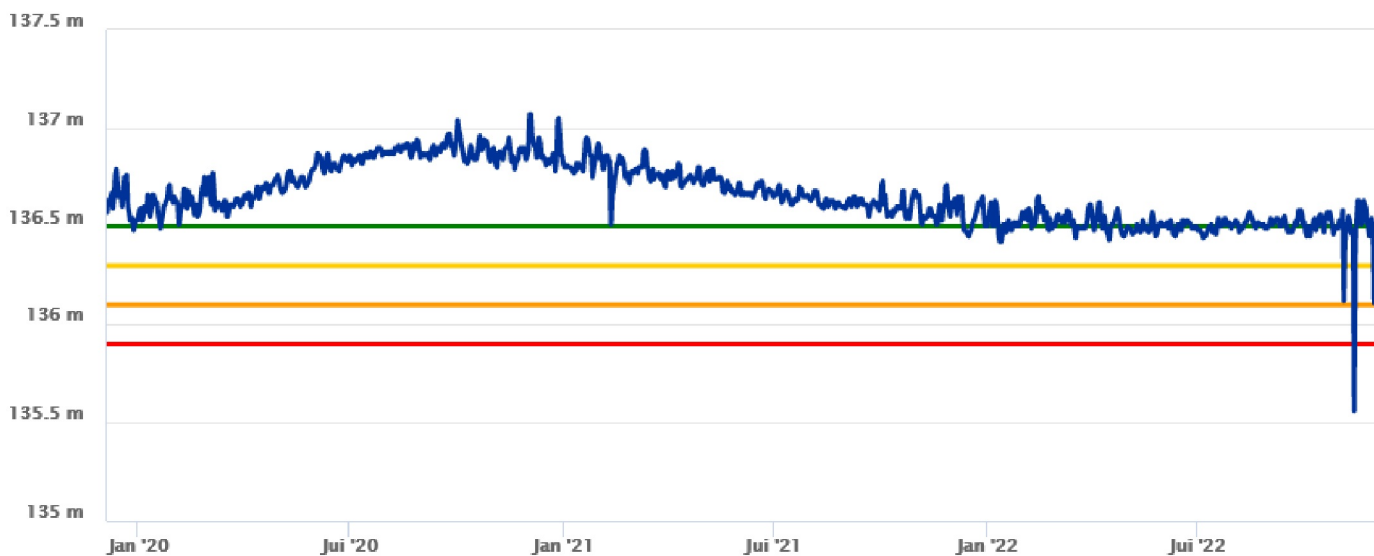
### Bréval



# Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

La situation à Ecosnes reste inchangée : la tendance est stable et le niveau se situe autour du seuil de vigilance.

## Ecosnes



### L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driear.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

### L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driear.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

### Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

### Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

### Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

### Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Liens utiles

Contact

[driear-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driear-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)



Prochain bulletin d'étiage le 27 décembre